



ROBIN VEILLEUX
ASSURANCES & RENTES COLLECTIVES INC.
CABINET DE SERVICES FINANCIERS



ÉTUDIANTS À CHARGE

Lorsqu'un de vos enfants à charge dépasse l'âge d'admissibilité prévu au contrat, mais qu'il est toujours aux études à temps plein dans un établissement postsecondaire reconnu, une preuve d'études à temps plein ou une confirmation du statut d'étudiant est requise afin de conserver ses protections d'assurance maladie et/ou dentaire quelques années supplémentaires durant ses études.

Consultez votre contrat d'assurance pour connaître l'admissibilité des étudiants à charge, car celle-ci peut varier d'un contrat à un autre.

Généralement, la mise à jour du statut d'étudiant peut se faire en ligne, sur le site Web de votre assureur. Vous pouvez accéder rapidement au site des différents assureurs à partir de notre site [Robin Veilleux Assurances et Rentes Collectives Inc.](#) dans la section [Assureurs](#). Sinon, vous avez toujours la possibilité de soumettre à votre assureur une preuve de fréquentation par courriel ou par la poste.

La mise à jour est valide pour une année scolaire. Il est donc important de refaire le processus chaque année, au mois d'août.

Pour toutes questions, n'hésitez surtout pas à nous contacter!

PLACE DE LA CITÉ – TOUR BELLE COUR

2590, boulevard Laurier, 3^e étage, bureau 300,
Québec (Québec) G1V 4M6

Téléphone: 418 658-2689 • Sans frais: 1 888 301-0515
Télocopieur: 418 658-0753 • WWW.ROBINVEILLEUX.COM